



**Juriste d'entreprise,
Spécialité droit européen
et international des affaires**

 **europa.eu**
Transparency Register
313860025841-00



OING dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe - OING dotée du statut consultatif auprès de la Francophonie
Registre de transparence de l'Union européenne - 313869925841-90 - FEDE, 114 rue du Rhône, Genève, Suisse – RC Genève : CHE-109.997.364

La Fédération Européenne Des Écoles - Federation for EDucation in Europe - FEDE

La FEDE est une Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING), institution supranationale, créée en Suisse en 1963, dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et du statut consultatif auprès de la Francophonie.

Elle fédère un réseau international de plus de 500 établissements d'enseignement supérieur et professionnel, dans 35 pays et sur 4 continents qui partagent un projet commun d'excellence académique, d'innovation pédagogique, de recherche scientifique et d'ouverture au monde.

La FEDE délivre plus de 150 diplômes et certificats européens accessibles en français et en anglais, pour certains en plusieurs langues européennes (espagnol, allemand, italien, roumain etc.), du Foundation Degree, Bachelor européen, Mastère européen, MBA européen, jusqu'au DBA Doctorate of Business Administration.

La FEDE rassemble un réseau international de plus de 200 000 personnes.

SOMMAIRE

PRESENTATION	4
Contexte	5
Objectifs et compétences	5
Perspectives d'emploi	5
VAE – Validation des Acquis de l'Expérience	6
Bibliographie	6
UNITES CAPITALISABLES ET HORAIRES INDICATIFS	7
ARCHITECTURE DU DIPLOME FEDE	8
UC D41.1	10
Notions juridiques fondamentales, méthodologie et veille juridique	10
A. Formation	10
B. Évaluation	12
C. Coefficient et crédits ECTS	12
UC D41.2	13
Instruments de paiement et de crédit et garanties à l'international	13
A. Formation	13
B. Evaluation	16
C. Coefficient et crédits ECTS	16
UC D41.3	17
Droit du commerce international	17
A. Formation	17
B. Evaluation	20
C. Coefficient et crédits ECTS	20
UC D42	21
Soutenance d'un Rapport de veille juridique	21
A. Objectifs	21
B. Préparation et Evaluation	21
C. Coefficient et crédits ECTS	25
UC D51.1	26
Droit international privé et modes alternatifs de règlements des différends	26
A. Formation	26
B. Évaluation	32
C. Coefficient et crédits ECTS	32
UC D51.2	33
Techniques de rédactions contractuelles	33
A. Formation	33
B. Évaluation	34
C. Coefficient et crédits ECTS	34
UC D51.3	35
Anglais juridique	35
A. Formation	35
B. Évaluation	36
C. Coefficient et crédits ECTS	36

UC D52	37
Thèse Professionnelle	37
A. Objectifs	37
B. Stage ou projet tutoré	37
C. Évaluation	37
D. Coefficient et crédits ECTS	41
UC B4	43
Langue Vivante Européenne 1	43
A. Objectif	43
B. Formation	43
C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des étudiants par la FEDE	43
D. Evaluation	44
E. Coefficient et crédits ECTS	44
UC B5	45
Langue Vivante Européenne 1	45
A. Objectif	45
B. Formation	45
C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des étudiants par la FEDE	45
D. Évaluation	45
E. Coefficient et crédits ECTS	46
UC A4/5	48
Les entreprises, la concurrence et l'Europe	48
A. Objectifs	48
B. Formation	48
C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des étudiants par la FEDE	51
D. Évaluation	51
E. Coefficient et crédits ECTS	51

LEXIQUE

UC : Unité Capitalisable

UE : Unité d'Enseignement

ECTS : Le terme ECTS signifie *European Credits Transfer System* en anglais, soit système européen de transfert et d'accumulation de crédits

CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

LVE : Langue Vivante Européenne

PRESENTATION

Contexte

Le Mastère européen Juriste d'Entreprise, Spécialité Droit européen et international des Affaires met l'accent sur des enseignements pratiques immédiatement mobilisables dans un contexte professionnel.

Spécialiste du droit, le juriste d'entreprise a pour mission de défendre et de protéger les intérêts de son organisation. Il intervient essentiellement sur des contrats commerciaux, s'occupe des contentieux et s'assure que les projets et les décisions des dirigeants d'entreprise respectent la législation. À lui de conseiller les différents services de l'entreprise en se tenant informé de l'évolution du droit. Il doit donc maîtriser parfaitement les outils de veille juridique.

Dans un contexte international, il doit également être capable de s'exprimer, négocier et rédiger en anglais.

Associé à toutes les décisions commerciales, financières et techniques, il évalue les risques des opérations menées, imagine les montages juridiques les plus avantageux pour son entreprise.

Dans une PME (petite et moyenne entreprise), il est généralement très autonome et assure seul sa fonction. Pour certains dossiers, il coordonne l'intervention d'avocats extérieurs. Dans un grand groupe, il est souvent rattaché à la direction générale ou à une direction (financière, par exemple).

Ses principales missions seront les suivantes : analyse, négociation et rédaction de contrats ; participation à la gestion des dossiers contentieux et précontentieux clients/fournisseurs ; conseil des opérationnels en droit des contrats et droit des affaires.

Objectifs et compétences

- Mener une veille juridique autonome
- Conseiller juridiquement les différents services d'une entreprise ou organisation
- Maîtriser les techniques de rédactions contractuelles
- Maîtriser les instruments de paiement et de crédit ainsi que les garanties dans un contexte international
- Comprendre et rédiger des contrats internationaux
- Maîtriser le droit international privé des affaires
- Mener des négociations juridiques et rédiger des documents contractuels en langue anglaise

Perspectives d'emploi

Détenir un Mastère européen de la FEDE, c'est bénéficier de nouvelles opportunités et d'un réseau professionnel international.

Le juriste d'entreprise peut intervenir dans une PME ou dans un grand groupe, rattaché à la direction générale ou financière, mais aussi auprès d'organisations non marchandes (ONG et/ou Fondations, structures partisans et militantes) mais aussi de conseil et d'influence : lobbies, experts, syndicats et regroupements professionnels, sectoriels.

VAE – Validation des Acquis de l'Expérience

La Validation des Acquis de l'Expérience est une démarche volontaire pour toute personne souhaitant obtenir une certification en validant son expérience sans nécessairement suivre une formation. Une seule condition : avoir au moins 1 an d'expérience en lien direct avec la certification choisie.

Le Mastère européen Juriste d'Entreprise, Spécialité Droit européen et international des Affaires, est accessible par la VAE.

La VAE demandant une réflexion et un travail personnel important, il est essentiel de bien constituer le dossier qui démontrera l'expérience et les compétences du demandeur. La FEDE propose un accompagnement personnalisé.

Bibliographie

- Olivier Cachard, *Droit du commerce international*, Issy-les-Moulineaux : Librairie générale de droit et de jurisprudence, une marque de Lextenso, 2018
- Jean Stoufflet, *Instruments de paiement et de crédit : effets de commerce, chèque, carte de paiement, transfert de fonds*, Paris : Lexis-Nexis, 2012
- Olivier Cachard, *Droit international privé*, Bruxelles : Bruylant, 2018
- Myriam Deman, Magali Julian, *Guide de l'anglais des contrats d'affaires : lecture, traduction, rédaction*, Paris : LexisNexis, 2015
- Frédéric Buy, Marie Lamoureux, Jacques Mestre, *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ, Lextenso éditions, 2018
- Béatrice Foenix-Riou, *Recherche éveillée sur Internet : mode d'emploi : outils et méthodes pour explorer le Web : Web visible, Web invisible, Web social, Web temps réel*, Paris : Lavoisier : Bases publications, 2011
- Didier Frochot, *Maîtriser l'information, la documentation et la veille juridiques*, Voiron : Territorial éditions, 2016
- Pierre Mayer, Vincent Heuzé, *Droit international privé*, Issy-les-Moulineaux : LGDJ-Lextenso éd., 2014
- Mélanie Dulong de Rosnay, Hervé Le Crosnier, *Propriété intellectuelle : géopolitique et mondialisation*, Paris: CNRS éditions, 2013

UNITES CAPITALISABLES ET HORAIRES INDICATIFS

	Liste des unités capitalisables	Contenu	Horaires indicatifs en face à face pédagogique
1 ^{ère} année	Épreuves obligatoires		
	UE D UC D41.1 UC D41.2 UC D41.3 UC D42 UE B UC B4* UE A UC A4/5	Notions juridiques fondamentales, méthodologie et veille juridique Instruments de paiement et de crédit et garanties à l'international Droit du commerce international Soutenance d'un Rapport de veille juridique Langue vivante européenne 1 (écrit) <i>Utilisateur indépendant</i> Les entreprises, la concurrence et l'Europe	105 à 126 h 82 à 99 h 143 à 190 h 12 semaines 80 à 100 h 80 à 120 h
2 ^{ème} année	Épreuves obligatoires		
	UE D UC D51.1 UC D51.2 UC D51.3 UC D52 UE B UC B5*	Droit international privé et modes alternatifs de règlements des différends Techniques de rédactions contractuelles Anglais juridique Thèse professionnelle Langue vivante européenne 1 (oral) <i>Utilisateur indépendant</i>	140 à 175 h 32 à 40 h 100 à 135 h 12 semaines 80 à 100 h
Épreuves facultatives	UC A2	Le projet européen : culture et démocratie pour une citoyenneté en action	40 à 60 h
	UC A3	Le management interculturel et les ressources humaines en Europe	40 à 60 h
	UC B4*	Langue vivante européenne 2 (écrit) Niveau B2 du CECR	

* Le référentiel d'examens est commun pour toutes les langues vivantes européennes.

Les étudiants ont la possibilité de choisir parmi les langues vivantes suivantes :

- Langue vivante 1 : Allemand, Anglais, Espagnol, Français, Italien, Portugais ;
- Langues vivantes 2 et 3 : Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Français, Italien, Portugais.

La langue Vivante choisie par le candidat doit être différente de celle dans laquelle il passe les épreuves du domaine européen et du domaine professionnel.

ARCHITECTURE DU DIPLOME FEDE

	Mastère européen Juriste d'Entreprise Spécialité Droit européen et international des Affaires				Temps plein, temps partiel, alternance		Formation tout au long de la vie	
	Épreuves	U.C.	ECTS	Coeff.	Forme ponctuelle	Durée	Forme ponctuelle	Durée
1 ^{ère} année - Épreuves obligatoires	D41.1 Notions juridiques fondamentales, méthodologie et veille juridique	D41.1	5	2	Étude de cas	4h	Étude de cas	4h
	D41.2 Instruments de paiement et de crédit et garanties à l'international	D41.2	5	2	QCM	1h30	QCM	1h30
	D41.3 Droit du commerce international	D41.3	6	3	Étude de cas	5h	Étude de cas	5h
	D42 Soutenance d'un Rapport de veille juridique	D42	16	7	Grand oral	1h	Grand oral	1h
	B4 Langue Vivante Européenne - Ecrit Niveau B2 du CECR	B4	12	2	Écrit	1h45	Écrit	1h45
	A4/5 Les entreprises, la concurrence et l'Europe	A4/5*	16	4	QCM en ligne	1h30	QCM en ligne	1h30
	Total		60	20				
2 ^e année - Épreuves obligatoires	D51.1 Droit international privé et modes alternatifs de règlements des différends	D51.1	16	6	Étude de cas	5h	Étude de cas	5h
	D51.2 Techniques de rédactions contractuelles	D51.2	4	2	Contrôle continu		Contrôle continu	
	D51.3 Anglais juridique	D51.3	12	4	Étude de cas	3h	Étude de cas	3h
	D52 Soutenance : Thèse professionnelle	D52	16	6	Grand oral	1h	Grand oral	1h
	B5 Langue Vivante Européenne – Oral Niveau B2 du CECR	B5	12	2	Oral	45min	Oral	45min
	Total		60	20				
Facultatifs	B4 Langue vivante 2	B4	6		Écrit	1h45	Écrit	1h45
	A2 Le projet européen : culture et démocratie pour une citoyenneté en action	A2	6		QCM en ligne	40mn	QCM en ligne	40mn
	A3 Le management interculturel et les ressources humaines en Europe	A3	6		QCM en ligne	40mn	QCM en ligne	40mn

Pour les épreuves facultatives, les points au-dessus de 10/20, multipliés par 2, s'ajoutent au total des points.

*L'unité capitalisable A4/5 est à passer obligatoirement par les candidats rentrant directement en deuxième année de Mastère européen suite à des dispenses d'épreuves.

Juriste d'entreprise
Spécialité droit européen
et international des affaires

UE D | Expertise
Professionnelle

UC D41.1

Notions juridiques fondamentales, méthodologie et veille juridique

A. Formation

L'unité capitalisable D41.1 repose sur le programme pédagogique développé dans le référentiel « **Notions juridiques fondamentales, méthodologie et veille juridique** » sur lequel reposera l'évaluation.

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 105 à 126 heures.

L'UC D41.1 sert un triple objectif :

- Il s'agit d'une part d'opérer des rappels de notions juridiques de base qui devraient déjà être acquises par les étudiants. Selon le profil des étudiants et leurs cursus antérieurs, il pourra s'agir d'une remise à niveau ou d'un approfondissement.
- Il s'agit d'autre part, d'approfondir le contenu de l'UC A4/5 « Les entreprises, la concurrence et l'Europe ».
- Il s'agit enfin de s'assurer que les étudiants maîtrisent bien tous les outils de méthodologie juridique et sont capables de mener efficacement une veille juridique.

Contenu	Capacités attendues
1. Juridictions et Organisation juridictionnelle (15 à 18h) • Les différents ordres de juridiction • Organisation des juridictions civiles, pénales, administratives, constitutionnelles, arbitrales ... • Compétence matérielle et territoriale • Les procédures en référé et sur requête • Les voies de recours : opposition, appel, Cassation, tierce opposition, révision • Les voies de recours : opposition, appel, Relations entre juridictions nationales et européennes : Cour de Justice de l'Union Européenne, Cour Européenne des Droits de l'Homme	<i>Maîtriser l'organisation juridictionnelle : savoir à quel juge s'adresser</i> <i>Distinguer juridiction du fond et juridiction de cassation</i> <i>Comprendre le mécanisme des voies de recours</i> <i>Maîtriser l'articulation des relations entre juridictions nationales et européennes notamment via les questions préjudicielles à la CJUE dont les mécanismes et quelques exemples seront explicités</i>
2. Rappel en droit des obligations (22 à 26h) • Droit général du contrat (11 à 13h) - Définition et classification des contrats - Autonomie de la volonté contractuelle et ses conséquences : consensualisme, liberté contractuelle, force obligatoire du contrat, effet relatif - Formation et validité du contrat : processus de formation du contrat (pourparlers, contrats préparatoires, offre contractuelle et acceptation), Information précontractuelle, clauses abusives, contenu licite et certain, vices du consentement... - Objet, charge et modes de preuve - Prix et nominalisme monétaire	<i>Savoir reconnaître et analyser un contrat</i> <i>Maîtriser les étapes de la formation du contrat</i> <i>Pouvoir se prononcer sur la validité d'un contrat</i> <i>Comprendre et savoir mettre en œuvre les principales limites à la liberté contractuelle</i>

- Exécution, inexécution, révision, résiliation, résolution du contrat : clauses de hardship, clauses résolutoires, clauses pénales, recours au juge...

- La responsabilité civile (11 à 13h)
- Définition et conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile : Fait dommageable (faute, non faute), Préjudice (distinction dommage et préjudice, préjudice réparable...), Lien de causalité, Causes d'exonération...
- Responsabilité civile extracontractuelle : les différents régimes de la responsabilité civile extracontractuelle (fait personnel, fait d'autrui, fait des choses, fait des produits défectueux...), principe indemnitaire...
- Responsabilité civile contractuelle : conditions de mise en œuvre (mise en demeure, préjudice prévisible, entier préjudice, inexécution ou retard d'exécution du contrat...), clauses aménageant la responsabilité contractuelle...

3. Rappel et approfondissement en droit européen de la concurrence (36 à 44h)

- Rappel des notions de base en droit des ententes, abus de position dominante et droit des concentrations ; aides et monopoles de l'Etat
- Contentieux public et privé de la concurrence : identification, rôle et collaboration des institutions nationales et européennes de concurrence, rôle des juridictions, aspects procéduraux, sanctions encourues.
- Procédures de clémences devant les autorités nationales et européennes de concurrence : fonctionnement des procédures, exemples d'actualité, engagements des bénéficiaires, sanctions...
- Veille juridique en droit de la concurrence : sites spécialisés en droit de la concurrence, veille active en droit des ententes, des abus de position dominante et droit des concentrations sur la période s'étendant de l'année civile de l'inscription au diplôme jusqu'au mois de mars de l'année civile du passage de l'épreuve.

*Connaître le rôle du juge en matière contractuelle
Être capable de rédiger des clauses aménageant l'évolution ou les conséquences de l'inexécution du contrat*

*Comprendre l'objectif et les conditions mise en œuvre d'une action en responsabilité civile
Être capable de déterminer les différents postes de préjudices résultant d'un dommage
Connaître les méthodes d'évaluation des préjudices patrimoniaux et extrapatrimoniaux
Maîtriser les différents régimes de la responsabilité civile extracontractuelle et en particulier la responsabilité des commettants du fait de leur préposé*

Connaître les conditions de mise en œuvre d'une action en responsabilité contractuelle. Maîtriser les clauses aménageant les conséquences de la responsabilité contractuelle

Maîtriser le droit des pratiques anticoncurrentielles et des concentrations. Savoir reconnaître les situations à risque pour une entreprise

Appréhender le rôle et les pouvoirs des autorités de concurrence et connaître les procédures et voies de recours. Se familiariser avec les décisions des autorités de concurrence

Appréhender l'intérêt des procédures de clémence et en maîtriser les aspects procéduraux

Maîtriser les outils permettant de mener une veille juridique active en droit européen de la concurrence

4. Méthodologie et veille juridique (32 à 38h)

- Veille juridique : identifier les sources fiables d'informations (sites gouvernementaux (Legifrance, EUR-Lex...) et sites spécialisés (Lexisactu.fr, Efl.fr, Dalloz actualité.fr, Actualités du droit.fr, Legalnews.fr ...), agrégateur, RSS, paramétrer des alertes pour suivre l'évolution d'un projet de loi, synthétiser et diffuser l'actualité juridique aux personnes concernées. Le concept d'Observatoire Actif Permanent (OAP)
- Lecture et analyse d'une décision de justice, rédaction d'une fiche d'arrêt
- Méthode de résolution d'un cas pratique, rédaction d'une consultation juridique
- Analyse d'un texte juridique et rédaction d'une note de synthèse

Maîtriser toutes les étapes de la veille juridique

Comprendre une décision de justice ou d'une autorité de concurrence afin de pouvoir rédiger une fiche synthétique (fiche d'arrêt)

Rédiger une consultation juridique en réponse à une situation pratique. Résoudre un cas pratique en droit de la concurrence

Être capable de synthétiser un texte juridique ou réglementaire

B. Évaluation

Forme de l'épreuve : Etude de cas, questions d'actualité et questions théoriques.

Durée : 4 heures

Barème : 180 points

Le sujet se décompose en trois parties.

La première partie, affectée d'un barème de 80 points, est constituée de 6 à 10 questions théoriques sur les parties 1, 2 et 3 de l'UC D 41.1. Chaque réponse

La seconde partie, affectée d'un barème de 60 points, est composée d'un ou deux cas pratiques permettant d'évaluer l'aptitude du candidat à analyser des situations concrètes et résoudre des problèmes liés au droit de la concurrence (Entente, Abus de position dominante et droit des concentrations exclusivement).

La troisième partie, affectée d'un barème de 40 points, est constituée de 4 questions à réponse courte portant sur l'actualité réglementaire et judiciaire du droit européen des pratiques anticoncurrentielles et des concentrations. La période couverte par les questions s'étendra de l'année civile d'inscription au diplôme jusqu'au mois de mars de l'année de passage de l'épreuve (Par exemple, pour une inscription en septembre 2019, la période couverte s'étendra du 1^{er}/01/2019 au 1^{er}/03/2020). L'objectif est de vérifier la qualité de la veille juridique menée par l'étudiant.

Outre le contrôle de connaissances, l'étudiant doit mettre en évidence ses qualités d'analyse et de synthèse afin de produire des propositions cohérentes et adaptées.

C. Coefficient et crédits ECTS

Ce module vaut coefficient 2, et permet de capitaliser 5 ECTS.

UC D41.2

Instruments de paiement et de crédit et garanties à l'international

A. Formation

L'unité capitalisable D41.2 repose sur le programme pédagogique développé dans le référentiel « **Instruments de paiement et de crédit et garanties à l'international organisations** » sur lequel reposera l'évaluation. Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 82 à 99 heures.

L'unité capitalisable D41.2 a pour objectif de familiariser l'étudiant avec les instruments de paiement et de crédit utilisés en droit des affaires, particulièrement dans une relation contractuelle internationale. Les particularités du droit interne de l'Etat dans lequel l'étudiant suit la formation devront toutefois être abordées afin que celui-ci puisse être immédiatement opérationnel dans un contexte professionnel.

Contenu	Capacités attendues
1. Le compte bancaire (10 à 13h) • Règles applicables à tous les comptes bancaires : - Ouverture du compte bancaire : consentement, refus d'ouverture, vérification de la banque, capacité et pouvoirs... - Fonctionnement du compte : Obligation du banquier (tenue du compte, surveillance, secret professionnel...), Intérêts et commissions bancaires, saisie sur compte. - Clôture du compte • Le compte courant : - Nature juridique et critères d'existence Entrée des créances : remise en compte, entrée en compte - Règlement du compte courant : clôture du compte, période de liquidation	<i>Maîtriser les aspects juridiques du compte bancaire, en particulier les obligations respectives de la banque et du titulaire</i> <i>Appréhender la notion de compte courant</i>
2. Les instruments de paiement (20 à 24h) • Le chèque : la création du chèque (conditions de forme et de fond), Infractions lors de l'émission du chèque, les différentes variétés de chèques, la circulation du chèque (endossement translatif et autres formes d'endossement), le paiement du chèque, les incidents de paiement. FCC et FNCI • Les autres instruments de paiement : - La carte de crédit : mises en place des relations contractuelles (contrat émetteur/adhérent, contrat émetteur/fournisseur), paiement par carte de crédit. - Le virement et ses dérivés	<i>Maîtriser les règles relatives à l'émission, à la circulation et au paiement du chèque bancaire en tant que mode de paiement national et international</i> <i>Connaître les principales caractéristiques juridiques, les avantages et inconvénients et les principales difficultés afférentes aux autres modes de paiement</i>

- la réalisation de l'opération de paiement : consentement à l'opération de paiement (ordre de paiement, révocation, sanctions en cas d'absence de paiement), exécution de l'ordre de paiement.

- Difficultés résultant de l'opération de paiement : opération non autorisée par le payeur, opération mal exécutée par le prestataire de service de paiement, ordre de paiement par l'intermédiaire du bénéficiaire.

• La monnaie électronique : définition, régime juridique, conclusion du contrat, remboursement...

3. Les instruments de crédit (24 à 28h)

• La lettre de change:

- Création de la lettre de change : formalités, mentions obligatoires, modifications ultérieures, conditions de fond (tireur, provision, acceptation du tiré...) ; Obligations cambiales et rapports fondamentaux, l'inopposabilité des exceptions

- Circulation de la lettre de change : endossement translatif (conditions, effets), lettres de change relevées, endossement à titre de procuration, endossement pignoratif.

- Paiement de la lettre de change : Garanties de paiement (conditions et effet de l'aval), modalités de paiement, recours cambiales (protêt faute de paiement, recours au porteur), l'escompte.

• Le billet à ordre et les warrants:

- Caractéristiques du billet à ordre (caractère formel, caractère civil ou commercial), la circulation du billet à ordre (endossement et billet à ordre relevé), le paiement du billet à ordre (ressemblance et différence avec la lettre de change).

- Les warrants : les warrants dans les magasins généraux (émission, circulation, paiement), les warrants sans dépossession (typologie, protection du créancier).

• La cession de créances professionnelles :

- Utilisation du bordereau pour la transmission de créances : conditions de la cession ou du nantissement par bordereau, effets de la cession ou du nantissement par bordereau (droits du cessionnaire, droit des tiers...)

Comprendre les responsabilités respectives du payeur et du prestataire de service de paiement

Appréhender la notion de monnaie électronique

Maîtriser la distinction instrument de paiement/instrument de crédit

Maîtriser les règles relatives à la création, la circulation et le paiement de la lettre de change

Comprendre et rédiger une lettre de change

Maîtriser les règles relatives à la création, la circulation et le paiement du billet à ordre et du Warrant. Distinguer les deux instruments

Comprendre et rédiger un billet à ordre ou un warrant

Comprendre la notion de cession de créances

-l'affacturage : transfert de créances par subrogation conventionnelle (conditions de validité de l'affacturage, information du débiteur), la convention entre le factor et son client, le recouvrement des créances transmises (exception opposables par le débiteur, conflits entre banquiers cessionnaires d'une même créance).

4. Les garanties à l'international (28 à 34h)

- Les garanties de marché :
 - notion de garanties de marché, avantage et inconvénients...
 - La Garantie de Soumission
 - La Garantie de Restitution d'Acompte
 - La Garantie de Bonne Exécution ou de Bonne Fin
 - La Garantie de Dispense de Retenue de Garantie
- Les garanties de paiement :
 - Caution bancaire et Garantie à première demande
 - Crédit documentaire et remise documentaire
 - Lettre de Crédit Stand-By
 - affacturage international et forfaiting
- Règles relatives au financement du commerce international de la CCI :
 - Règles et usances uniformes relatives aux crédits documentaires (RUU 600 et PBIS 745)
 - Garanties sur demande (RUGD 758)
 - Règles et pratiques internationales relatives aux lettres de crédit standby (RPIS 98)
 - Règles uniformes d'ICC relatives aux encaissements (RUE 522).
 - Règles uniformes relatives au forfaiting (RUF 800).
 - Règles uniformes pour l'obligation bancaire de paiement

Distinguer affacturage et bordereau. Maîtriser les avantages et inconvénients des deux instruments

Comprendre et analyser une convention d'affacturage

Connaître les obligations principales du factor et de son client

Appréhender les spécificités du recouvrement de créances dans le cadre de l'affacturage

Distinguer les garanties de marché des garanties de paiement

Connaître les principales garanties de marché à l'international : intérêt, limite, avantages, inconvénients...

Conseiller la souscription d'une garantie adaptée aux besoins spécifiques d'une entreprise

Connaître les principales garanties de paiement à l'international : définition, mécanisme, intérêt, limite, avantages, inconvénients...

Conseiller la souscription d'une garantie adaptée aux besoins spécifiques d'une entreprise.

Connaître les principaux instruments de la CCI en matière d'autorégulation des règles relatives au financement du commerce international

B. Evaluation

Forme de l'épreuve : Questionnaire à Choix Multiples (QCM)

Durée : 90 minutes

Nombre de questions : 60 questions

Nombre de propositions : 4 propositions de réponses par question. Une seule proposition est exacte.

Barème : 3 points pour une bonne réponse, 0 pour non réponse ou réponse erronée

Barème : 180 points

C. Coefficient et crédits ECTS

Ce module vaut coefficient 2, et permet de capitaliser 5 ECTS.

UC D41.3

Droit du commerce international

A. Formation

L'unité capitalisable D41.3 repose sur le programme pédagogique développé dans le référentiel « **Droit du commerce international** » sur lequel reposera l'évaluation.

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 143 à 190 heures.

L'unité capitalisable D41.3 a pour objectif de conférer à l'étudiant des connaissances opérationnelles dans le domaine du commerce international et des principaux contrats internationaux.

Contenu	Capacités attendues
1. Opérateurs internationaux et accès aux marchés (65 à 85 heures) • Mobilité et sécurité des investissements internationaux : - Promotion des investissements en droit international (conventions internationales, accords d'intégrations régionale), - promotion des investissements en droit national, - traitement et protection des investissements étrangers en droit international, - typologie des risques d'investissements garantis à l'étranger - systèmes internationaux de garantie. • Etablissement des entreprises à l'international : - stratégies d'établissement (définition, société de droit local, société européenne, entreprise multinationale, groupement européen d'intérêt économique), - Détermination de la loi applicable à la société et relations avec les lois de police et la loi applicable au contrat - Nationalité des sociétés : fonctions de la nationalité, critères d'attribution, changement de la nationalité - Liberté d'établissement des sociétés en droit de l'Union européenne : principes, restrictions, conséquences... • Mouvement des marchandises et des services : - Obligations des Etats et des opérateurs en matière de droits douane : obligations dans	<i>Définir et comprendre les enjeux de l'investissement international</i> <i>Connaître les principaux instruments internationaux de protection des investissements internationaux</i> <i>Appréhender les risques et garanties des investissements internationaux</i> <i>Maîtriser les différentes options d'établissement d'une entreprise à l'international afin de pouvoir conseiller efficacement un dirigeant d'entreprise</i> <i>Être capable de déterminer la loi applicable à une société (lex societatis)</i> <i>Comprendre les règles d'attributions et les conséquences pratiques de la nationalité d'une Société</i> <i>Appréhender la notion de liberté d'établissement dans l'Union Européenne</i> <i>Comprendre les droits de douanes, leur rôle et les obligations qui en découlent dans un contexte international et européen</i>

un cadre multilatéral, obligations dans le cadre de l'Union européenne.

- Obstacles non tarifaires à la circulation des marchandises : identification, élimination dans un cadre multilatéral ou dans le cadre de l'Union européenne.
- Pratiques déloyales : dumping et subvention
- libéralisation du commerce des services : au sein de l'Union européenne, au sein de l'OMC, limites et obstacles...

2. Les contrats internationaux (78 à 105 heures)

- Règles communes aux contrats internationaux :
 - Droit applicable au contrat international : domaine de la loi applicable (convention de Rome, exclusion, lois de police et ordre public international...), règles de conflit de loi (autonomie de la volonté, loi désignée par le juge...), la clause d'élection de for, la théorie de l'ordre public international, la théorie du renvoi, principes Unidroit, lex mercatoria...
 - Formation du contrat international : négociation (instruments, obligations des parties), rencontre de volonté, interprétation (problèmes d'interprétation, principes d'interprétation, clauses d'interprétation...)
 - Exécution du contrat international : adaptation du contrat international (clause d'adaptation, clause de hardship, adaptation par le juge ou l'arbitre...), Inexécution du contrat (détermination de l'inexécution, remèdes à l'inexécution, clauses relatives à l'inexécution)

- Notions et exceptions du droit social international

- Le contrat de vente internationale
 - Régime juridique applicable : conflits de loi, droit matériel uniforme (Convention de Vienne)
 - Formation du contrat

Appréhender la notion d'obstacles non tarifaire à la circulation des marchandises dans le cadre international et européen

Connaître l'état du droit de l'OMC et de l'UE en matière de libéralisation du commerce des services

Comprendre les difficultés liées à la détermination du droit applicable au contrat international ; Appréhender l'importance de l'autonomie de la volonté en la matière. (La résolution des conflits de lois et la connaissance approfondie des conventions multilatérales ne sont pas attendues à ce stade. Ces questions seront traitées ans l'UCD 2.1 mais peuvent être déjà esquissées)

Maîtriser le processus de formation d'un contrat international.

Appréhender les difficultés d'exécution d'un contrat international et les principaux moyens d'évitement de ces difficultés

Appréhender, pour le futur professionnel, la problématique de l'exercice d'une activité professionnelle en dehors du territoire national (règles de protection sociale) ; Maîtriser la – sa – mobilité internationale, par exemple en sachant distinguer détachement et expatriation, connaître les droits essentiels de rapatriement, réintégration. Elaborer, rédiger... négocier un contrat de travail à l'international pour soi-même ou pour son employeur. Connaître succinctement les grandes conventions de l'OIT

Connaître et savoir appliquer la Convention de Vienne sur la vente internationale. Maîtriser les obligations des parties au contrat de vente internationale

- obligations des parties et transfert des risques - inexécution - Incoterms et Convention de Vienne : articulation de la vente, du transport et de l'assurance. • Transport international de marchandises - Transport maritime : Détermination du droit applicable (Convention de droit uniforme, droit national, stipulations contractuelles). Droits et obligations des parties, responsabilité du transporteur et contentieux de la responsabilité. - Transport aérien : Détermination du droit applicable (Convention de Montréal, droit national, stipulations contractuelles). Droits et obligations des parties, responsabilité du transporteur et contentieux de la responsabilité. - Transport terrestre (routier et ferroviaire) : Détermination du droit applicable (Convention de droit uniforme, droit national, stipulations contractuelles). Droits et obligations des parties, responsabilité du transporteur et contentieux de la responsabilité. • Les contrats de coopérations inter-entreprises - définition de la joint-venture - typologies des accords : accords verticaux et horizontaux - caractéristiques de ces accords : La différence entre l'intégration et la coopération, Le caractère évolutif du contrat, Le caractère intuitu personae du contrat - Le régime juridique de ces accords - Les structures de coopération : Le chef de file (choix, fonction, mission de coordination et de représentation), Le comité de coordination ou de direction, l'équipe commune • Les contrats impliquant une dépendance économique - Les intermédiaires du commerce international - Le sponsor, Le courtier, L'agent commercial international (droit applicable...), Le commissionnaire international	<i>Connaître les Incoterms et comprendre leur importance dans le cadre d'une vente internationale. Savoir choisir l'Incoterm adéquat</i> <i>Connaître les conventions internationales de droit matériel applicables au contrat de transport de marchandises et maîtriser leur champ d'application</i> <i>Connaître les documents de transport</i> <i>Comprendre les obligations respectives des parties au contrat de transport international</i> <i>Maîtriser les dispositions relatives à la limitation et à l'exonération de responsabilité du transporteur</i> <i>Savoir résoudre un litige avec un transporteur en application de la convention applicable</i> <i>Connaître les différentes formes juridiques de coopération inter-entreprises. Appréhender leurs avantages et inconvénients.</i> <i>Conseiller un dirigeant d'entreprise quant au choix d'une forme de coopération inter-entreprises dans un contexte donné</i> <i>Connaître les principaux contrats mettant en œuvre un rapport de dépendance économique entre entreprises dans le cadre d'un développement à l'international. Appréhender leurs avantages et inconvénients</i>
--	---

- La sous-traitance internationale (La définition, Les rapports entre l'entrepreneur principal et le sous-traitant, Conflits de lois, Les rapports entre le sous-traitant et le maître de l'ouvrage, Les rapports entre l'entrepreneur principal et le maître de l'ouvrage. - Les contrats de distribution : Le contrat de concession exclusive internationale, Le contrat de franchise internationale, Le contrat de distribution sélective. • Les contrats de transfert de technologie et les marchés de construction - Les contrats ayant pour objet principal le transfert d'une technique : La licence de brevets, La licence de know-how ou le contrat de communication de savoir-faire - Le contrat d'assistance technique - Le contrat de gestion initiale - Les contrats de construction et d'équipement industriel	<i>Conseiller un dirigeant d'entreprise quant au choix d'une forme contractuelle adéquate dans un contexte donné</i> <i>Comprendre et aménager les obligations des parties à un contrat mettant en œuvre un rapport de dépendance économique entre entreprises dans le cadre d'un développement à l'international</i> <i>Résoudre un litige entre les cocontractants</i> <i>Connaître les principaux contrats organisant un transfert de savoir ou de technologie ainsi que les contrats de marchés de construction. Appréhender leurs avantages et inconvénients.</i> <i>Conseiller un dirigeant d'entreprise quant au choix d'une forme contractuelle adéquate dans un contexte donné.</i> <i>Comprendre et aménager les obligations des parties à un contrat.</i> <i>Résoudre un litige entre les cocontractants</i>
--	--

B. Evaluation

Forme de l'épreuve : Étude de cas

Durée : 5 heures

Barème : 180 points

Le sujet se décompose en deux parties.

La première partie, affectée d'un barème de 60 points, est constituée de 4 à 6 questions théoriques.

La seconde partie, affectée d'un barème de 120 points, est composée d'au moins deux cas pratiques permettant d'évaluer l'aptitude du candidat à analyser des situations concrètes et résoudre des problèmes ou litiges liés au droit du commerce international (Rédaction ou analyse de clauses contractuelles, détermination de responsabilité, conseil sur le choix de tel ou tel mode de coopérations, détermination de la loi applicable au contrat...). Les cas pratiques ne devront par contre pas demander de résoudre un conflit de loi ou de juridiction. Le sujet pourra comporter des annexes (extraits de Conventions internationales, extraits d'un contrat...).

Cette épreuve mobilisera des savoirs et savoir-faire acquis tout au long de la formation. Outre le contrôle de connaissances, l'étudiant doit mettre en évidence ses qualités d'analyse et de synthèse afin de produire des propositions cohérentes et adaptées.

C. Coefficient et crédits ECTS

Ce module vaut coefficient 3, et permet de capitaliser 6 ECTS.

UC D42

Soutenance d'un Rapport de veille juridique

A. Objectifs

Le Mastère européen juriste d'entreprise implique une mise en contact réelle de l'étudiant avec le monde du travail de manière à lui permettre d'approfondir sa formation et son projet professionnel et de faciliter son insertion dans l'emploi. La pédagogie doit faire une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises.

La veille juridique est une composante essentielle de l'activité du juriste d'entreprise : la réglementation et son interprétation juridictionnelle sont en constante évolution. Un juriste d'entreprise doit maîtriser les outils de veille juridique et être capable de transmettre des informations juridiques clés au dirigeant d'entreprise.

À cette fin, l'étudiant doit se livrer à une veille juridique sur un sujet en relation avec l'intitulé du diplôme, en accord avec son entreprise d'accueil et un tuteur enseignant, qui aboutira à l'élaboration d'un rapport qui fera l'objet d'une soutenance orale.

B. Préparation et Evaluation

L'épreuve professionnelle de soutenance permet de valider les capacités du candidat à transmettre une information juridique structurée à partir de l'analyse d'une évolution réglementaire ou jurisprudentielle ainsi qu'à développer une problématique dans un document écrit et à expliquer et défendre sa démarche devant un jury.

En raison de l'intérêt qu'elle représente dans la formation du candidat, cette épreuve est obligatoire.

1. Modalités de préparation

Quel que soit le pays d'exercice, l'élaboration du document écrit peut porter sur une pratique professionnelle au sein d'une entreprise (stage ou emploi salarié) ou sur un travail strictement théorique. Le temps dévolu à la préparation et à l'élaboration du rapport représente le quart du volume de la formation en première année, soit environ 100 heures.

1.1. Rapport élaboré à la suite d'une pratique professionnelle en entreprise**1.1.1. Stage**

Le stage doit se dérouler pendant la scolarité. Il doit avoir une durée minimum de 12 semaines.

La date et la planification de ce stage sont laissées à la libre appréciation de l'établissement de formation, en accord avec sa propre organisation pédagogique.

Par exemple, le stage peut être scindé en 2 parties ou organisé selon un rythme hebdomadaire propre à l'alternance (n jours en école, n jours en entreprise).

Toutefois, il semble préférable, pour des motifs pédagogiques, que le stage ainsi scindé se déroule dans la même entreprise ou organisation.

Le terrain de stage doit être choisi en fonction des possibilités d'actions professionnelles du candidat, et soumis à l'équipe pédagogique de l'école, qui en valide le bien-fondé et l'adéquation avec le niveau exigé. Il peut s'agir d'une entreprise publique ou privée ou d'une organisation au sens large.

Ce stage donne l'occasion au candidat de déterminer, en relation avec son tuteur en entreprise et, éventuellement, son tuteur-enseignant, les études, les actions ou les missions qui lui seront confiées et qui constitueront la matière de son rapport d'activité.

La production d'un certificat de stage mentionnant la durée, les dates et éventuellement les études ou missions confiées par l'entreprise, sera exigé au moment de l'épreuve de soutenance.

1.1.2. L'emploi salarié

La préparation du mémoire peut également s'appuyer sur l'expérience professionnelle du candidat, qu'il soit salarié à temps plein ou en alternance, pourvu que la nature de ses activités professionnelles et le niveau de ses responsabilités soient conformes aux spécificités et aux exigences du référentiel de l'examen FEDE présenté.

Dans ce cas, ce sont les missions qui sont confiées au salarié qui deviennent la matière de son rapport d'activité. La production d'un certificat de travail mentionnant la durée, les dates et, éventuellement les études ou missions confiées par l'entreprise, sera exigée au moment de l'épreuve de soutenance.

1.2. Les travaux théoriques

L'obtention d'un stage en entreprise doit constituer la priorité mais les candidats peuvent éventuellement, en accord avec leur établissement de formation, appuyer leur mémoire sur des travaux théoriques.

Dans ce cas, le projet de mémoire est négocié et déterminé en début d'année en concertation avec l'équipe pédagogique et plus spécialement un tuteur-enseignant, qui aura pour rôle de superviser le projet.

1.3. Rôle du tuteur

Le tuteur enseignant valide le ou les domaines de veille juridique choisi(s) et s'assure en particulier du lien avec l'intitulé du diplôme. Le droit des affaires est une matière très vaste. Il s'agit de faire en sorte que le ou les thèmes choisi(s) respecte(nt) une acception au sens large de l'intitulé du diplôme. Les sujets européens/internationaux devront être privilégiés sur les sujets nationaux (qui ne sont pas pour autant prohibés).

Le tuteur enseignant conseille le candidat sur la structuration du rapport ainsi que sur les méthodes de veille juridique utilisées. Il doit également disposer d'une compétence technique dans le domaine de veille choisi par le candidat.

2. Le rapport de veille juridique

Le document écrit présenté par les candidats est un rapport de veille juridique, qu'il ait été réalisé dans le cadre d'un stage, d'un contrat de travail ou sans lien avec une entreprise.

Ce document écrit constitue une partie du travail évalué par le jury. En tant que tel, il est donc un objet d'évaluation (il entre pour 50% dans la note finale).

2.1. Le contenu du document écrit

Le document écrit ne doit pas se résumer à un simple descriptif de l'activité du candidat ou à un simple compte rendu de lecture. Il doit représenter un effort de recherche, d'analyse et de synthèse.

L'organisation du document écrit est importante et varie selon que le candidat présente un rapport réalisé au sein d'une entreprise ou non.

Le rapport de veille juridique réalisé au sein d'une entreprise doit contenir :

- une présentation de l'entreprise
- une explication des raisons pour lesquelles la veille a été menée sur tel ou tel domaine en fonction des besoins de l'entreprise
- une présentation des principaux destinataires de la veille
- une présentation de la méthodologie et des outils de veille utilisés
- un état des lieux du droit existant dans le ou les domaines étudiés
- une synthèse des évolutions constatées ou à venir
- une étude de l'impact des évolutions constatées ou à venir sur l'entreprise
- une conclusion prospective et critique sur les évaluations constatées ou à venir

Le rapport de veille juridique sans lien avec une entreprise doit contenir :

- une introduction justifiant le choix du candidat de s'intéresser à tel ou tel domaine
- l'objectif principal de la veille
- une présentation de la méthodologie et des outils de veille utilisés
- un état des lieux du droit existant dans le ou les domaines étudiés
- une synthèse des évolutions constatées ou à venir
- une étude de l'impact des évolutions constatées ou à venir
- une conclusion prospective et critique sur les évaluations constatées ou à venir

2.2. Présentation du rapport ou du mémoire

Le document écrit sera saisi au traitement de texte et présentera les caractéristiques suivantes :

- Format A4 ;
- Nombre de pages : de l'ordre de 40 à 50 pages hors annexes ;
- Impression recto seul ;
- Marges 2,5 cm de chaque côté ;
- Interligne 1,5 ;
- Relié.

Le rapport ou mémoire peut contenir quelques annexes essentielles qui ne doivent pas dépasser un volume maximum de 10 feuilles A4.

La provenance de ces annexes doit être clairement indiquée (document élaboré par le candidat, tiré de telle publication, fourni par l'entreprise...).

Le candidat sera informé des conséquences éliminatoires d'un plagiat.

La page de titre doit comporter les mentions suivantes :

- Nom et prénom du candidat ;
- Numéro de candidat attribué par la FEDE ;
- Titre éventuel du rapport ;
- « Examens de la FEDE » ;
- « Rapport de veille juridique présenté à l'épreuve professionnelle de soutenance du Mastère européen juriste d'affaires, spécialité droit européen et international des affaires [année] ».

Il devra contenir un sommaire au début, une bibliographie et une sitographie à la fin, éventuellement une filmographie, et éventuellement une table des annexes. Il sera exigé la même rigueur que pour les travaux universitaires en ce qui concerne la présentation des références, des citations, etc. Il faut prévoir une édition en au moins deux exemplaires, un pour le jury, un pour le candidat.

Il devra également comporter obligatoirement un résumé d'une page en anglais.

Il est recommandé d'écrire quelques lignes de remerciements.

2.3. Délai de fourniture du document écrit

Les rapports d'activités ou mémoires doivent être envoyés en deux exemplaires au centre d'examen (pour transmission au jury) au moins 3 semaines avant le début de la période annoncée pour ce type d'épreuve.

3. Déroulement de la soutenance

Le jury est composé d'un enseignant de la spécialité auquel il est adjoint un professionnel. L'épreuve dure une heure. Pas de temps de préparation.

La soutenance orale représente 50% de la note finale.

3.1. Exposé théorique (de 30 à 40 min)

Dans un premier temps, le candidat présente au besoin succinctement son entreprise, justifie le choix qu'il a opéré de tel ou tel domaine de veille, rend compte des résultats de la veille et de l'impact des évolutions constatées ou à venir.

Ce travail de soutenance ne doit pas conduire le candidat à « lire » son rapport devant le jury. Cette partie de l'épreuve est une évaluation des compétences de communication orale dans un contexte professionnel et technique.

Il devra savoir introduire et conclure son exposé, et maîtriser son temps de parole.

Le candidat peut utiliser à sa guise des documents complémentaires qui ne sont pas dans le document écrit remis au jury et qu'il aura apporté avec lui.

Le candidat a aussi la possibilité d'utiliser les techniques de présentation qu'il juge utiles (par exemple : présentation assistée sur ordinateur...) pourvu qu'il soit autonome dans l'utilisation de ces outils et qu'il reste dans le temps imparti.

Pendant cet exposé de 30 à 40 minutes, le candidat ne sera pas interrompu.

3.2. Discussion avec le jury (20 à 30 min)

Dans un deuxième temps, le jury reviendra sur des aspects plus techniques ou professionnels, notamment sur le contenu du document écrit, et posera les questions suscitées par la lecture de celui-ci.

Toutefois, s'agissant de la partie « soutenance orale » de l'épreuve, le jury évaluera moins la précision et la justesse des éléments de réponse technique fournis que la capacité, de la part du candidat, à maîtriser la situation de communication, à comprendre et à traiter une objection, à organiser un discours, à convaincre...

4. Objectifs et critères d'évaluation

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités suivantes (les performances écrites et les performances orales ayant le même poids pour la note finale) :

Concernant le document écrit (50% de la note)

Capacités	Critères d'évaluation Le candidat devra être capable de :
1. Aptitude du candidat à communiquer par écrit.	S'exprimer par écrit en respectant les règles de style et l'orthographe de sa langue ; Avoir une pensée claire ; Organiser sa pensée selon un plan organisé et explicite ; Répondre aux exigences de présentation et de contenu qui sont définies dans le référentiel de l'épreuve
2. Capacité à mener une veille juridique efficace sur un domaine précis, à analyser des évolutions réglementaires et jurisprudentielles, à synthétiser l'impact de telles évolutions	Rechercher et trier de l'information juridique, maîtriser les aspects techniques abordés dans le rapport, développer une pensée synthétique
3. Capacité à témoigner des compétences professionnelles et savoir-faire attendues d'un étudiant spécialisé dans son domaine et conforme à son niveau	Démontrer son savoir-faire professionnel dans un contexte technique lié à sa spécialité et conforme au niveau visé

Concernant la soutenance (50% de la note)

Capacités	Critères d'évaluation Le candidat devra être capable de :
1. Aptitude du candidat à communiquer oralement.	Montrer une présentation générale correcte s'exprimer par oral correctement et clairement ; Organiser ses idées ; Maîtriser le déroulement de l'épreuve ; Gérer son temps ; Choisir ses arguments ; Convaincre ; Faire preuve d'écoute active.
2. Capacité à tirer parti, pendant l'exposé et la discussion, de documents de travail professionnels.	Maîtriser parfaitement les documents qu'il apporte ; Etre à l'aise dans la présentation et l'utilisation de ces documents en tant qu'appui de la communication orale (ce n'est pas la qualité en elle-même des documents qui est évaluée).
3. Capacité à porter un jugement objectif sur la teneur et le résultat du rapport.	Prendre de la distance et mesurer l'intérêt et le bénéfice personnel et professionnel qu'il a tiré de ses recherches et investigations.

C. Coefficient et crédits ECTS

Ce module vaut coefficient 7, et permet de capitaliser 16 ECTS.

UC D51.1

Droit international privé et modes alternatifs de règlements des différends

A. Formation

L'unité capitalisable D51.1 repose sur le programme pédagogique développé dans le référentiel « **Droit international privé et modes alternatifs de règlements des différends** » sur lequel reposera l'évaluation.

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 140 à 175 heures.

L'unité capitalisable D51.1 a pour objectif principal de permettre au candidat de résoudre des problèmes opérationnels liés à la prévention et à la résolution de litiges contractuels relevant du droit international privé (DIP). Les autres aspects du DIP (Etat des personnes, droit de la famille, droit de la nationalité...) ne seront pas traités. L'accent sera mis sur les instruments internationaux et européens, mais les spécificités du droit interne de l'Etat dans lequel l'étudiant suit sa formation quant à la résolution des conflits de loi et de juridiction devront également être abordées.

Contenu	Capacités attendues
1. Introduction au droit international privé (DIP) (20 à 27 heures) - Définition du DIP - Objet du DIP • Sources du DIP - Sources internes (La loi, la jurisprudence, conflit de loi et de juridiction (article 3, 14 et 15 du code civil), - Sources internationales et européennes (La lex mercatoria, Les traités internationaux de conflit de loi, de conflit de juridiction, de droit matière, les principaux règlements et directives de l'UE en matière de DIP...), la codification, - les organisations internationales à l'origine des normes de DIP (OMC, ONU, CNUCED, CNUDCI, CCI, Unidroit, UE...), distinction normes applicables/normes de référence - La problématique de l'inter-normativité, l'absence de hiérarchie... • Méthode conflictuelle ou règles matérielles - La méthode conflictuelle : utilité et domaines des règles de conflit (conflit de juridiction, conflit de loi), Caractéristiques de règles de conflit (règles intermédiaires, étatiques ou interétatiques, unilatérales ou bilatérales). - Règles matérielles spécifiques : définition, sources (nationales ou interétatiques) domaines, spécificités (applications et sources)	<i>Appréhender l'objet du DIP, distinguer le DIP du droit international public et du droit pénal international</i> <i>Connaître les différentes sources du DIP et comprendre les problèmes liés à l'absence d'une hiérarchie</i> <i>Connaître les principales institutions internationales intervenant en DIP. Savoir les rattacher à une géopolitique du commerce international</i> <i>Appréhender la méthode conflictuelle, comprendre son intérêt et ses limites</i> <i>Connaître les principaux domaines où des règles matérielles ont été adoptées</i>

- Exclusions ou relations entre la méthode des règles de conflit et les règles matérielles 2. Les conflits de juridiction (30 à 37 heures) • Généralités sur la question de la compétence internationale - Utilité, fondements, origine, nature des règles de compétence internationale. - sources des règles de compétence internationale (projet de convention mondiale sur la compétence et les jugements étrangers en matière civile et commerciale, convention de la Haye sur l'élection de for, Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968, règlements de DIP de l'UE (1346/2000, 2201/2003, 44/2001, 650/2012, 1215/2012, 593/2008, 1393/2007, 1896/2006, 1206/2001, 805/2004) • Le système de Bruxelles: Convention de Bruxelles et Règlement n°1215/2012 Bruxelles I - Champ d'application : compétence matérielle (<i>ratione materiae</i>), compétence territoriale (<i>ratione loci</i>). - Relations avec les autres normes internationales - Détermination de la compétence juridictionnelle (compétences non-exclusives, compétences exclusives) - Litispendance et connexité - Mesures provisoires et conservatoires • Les règles internes de détermination de la compétence internationale (Cette sous partie doit être traitée selon le droit national de l'Etat dans lequel l'étudiant suit sa formation) - Règles ordinaires de compétence internationale : compétence du juge national dans un litige entre étrangers, nature des règles de compétence internationale (compétence d'attribution ou territoriale), détermination des règles, compétence du juge national en matière de mesures provisoires, litispendance et connexité	<i>Comprendre l'articulation entre les règles de conflits et le droit matériel</i> <i>Comprendre l'intérêt des règles de conflit de juridiction</i> <i>Connaître les sources principales des règles internationales et européennes de conflit de juridiction</i> <i>Comprendre et savoir mettre en application la Convention et le Règlement de Bruxelles pour déterminer juridiction compétente dans un litige</i> <i>Savoir résoudre un conflit de juridiction par application des règles de droit national</i> <i>Savoir rédiger des clauses attributives de juridiction, des clauses compromissoires ou des compromis d'arbitrage en conformité avec le droit national</i>
---	--

- Règles de compétence exorbitante (exemple article 14 et 15 Code civil français) : domaine d'application, privilège de juridiction
- Compétence relevant de la volonté des parties : clauses attributives de compétence (licéité, validité et effet des clauses d'*electio fori*), clauses compromissaires et compromis d'arbitrage (définitions, arbitrabilité du litige, validité et effets de la clause).
- Fraude à la compétence et ordre public international

3. Les conflits de lois (40 à 47 heures)

- La théorie des conflits de lois
 - Tendances territorialistes, personnalistes, particularistes et universalistes.
 - méthode Savignienne
 - caractéristiques de la règle de conflit de loi : caractère bilatéral ou unilatéral, règles intermédiaires, règles à caractère international, règles essentiellement jurisprudentielles, méthodes de rattachement (rattachement alternatif, rattachement cumulatif, rattachement subsidiaire)...
 - les aménagements de la méthode conflictuelle : lois de police, *proper law*, théorie de l'équivalence, application de la loi la plus favorable.

- Elaboration des règles de conflit
 - Equilibre entre intérêts nationaux, intérêts internationaux et volonté des parties
 - les éléments de localisations (rattachement) : personnes en relation, choses ou objet en relation, évènement créant la relation, contexte de la relation
 - les principes de droit européen commandant à la détermination de la loi applicable : en matière de litige contractuel (Convention de Rome du 19 avril 1980 et Règlement Rome I (593/2008)) et au fonctionnement des sociétés.

(Les points qui suivent doivent être traités selon le droit national de l'Etat dans lequel l'étudiant suit sa formation.)

- les catégories juridiques du droit international privé : classification dépendant du droit interne de chaque Etat (statut

Appréhender les principes essentiels de la théorie des conflits de loi

Comprendre les critères de rattachement à une loi nationale

Appréhender les aménagements récents de la méthode conflictuelle

Comprendre les difficultés inhérentes à la construction d'une règle de conflit

Connaître les principales dispositions du droit européen permettant de résoudre un conflit de loi dans un litige contractuel

personnel, statut réel, actes juridiques, faits juridique, forme des actes, procédure...)
 - les principes de droit interne commandant à la détermination de la loi applicable : aux litiges portant sur des biens (corporels) ou droits intellectuels, aux litiges contractuels (principe d'autonomie et aménagements), à la forme des actes.

- Mise en œuvre et résolution des conflits de loi

(Une partie des points qui suivent doivent être traités selon le droit national de l'Etat dans lequel l'étudiant suit sa formation)

- Les trois étapes du mécanisme conflictuel : qualification juridique des faits, rattachement à un ordre juridique, détermination de la loi matérielle applicable
- Les conflits de qualification : détermination du système juridique de référence pour qualifier juridiquement une situation internationale (qualification selon la lex fori, la lex causae, qualification autonome...).
- Solution retenue par le droit interne.
- Les conflits de rattachement : conflit positif ou négatif. Mécanisme de renvoi (renvoi au premier degré, au second degré, renvoi délégation, renvoi règlement subsidiaire, renvoi coordination) et les choix opérés en droit interne
- Conflits de loi dans le temps : conflit transitoire de droit étranger et conflit mobile.

- Exclusion et difficultés d'application d'une loi étrangère

(Une partie des points qui suivent doivent être traités selon le droit national de l'Etat dans lequel l'étudiant suit sa formation)

- Les mécanismes écartant la loi étrangère désignée par la règle de conflit : lois de police (définition, régime (loi de police interne, loi de police du for), notion d'ordre public au sens du droit international privé, fraude à la loi
- L'application d'une loi étrangère par le juge interne : invocation de la loi étrangère, preuve de la loi étrangère, théorie de

Connaître les principales dispositions de droit interne permettant de résoudre un conflit de loi dans un litige relevant du droit des affaires

Appréhender les étapes de la résolution d'un conflit de loi

Savoir quelle loi nationale utilisée pour qualifier juridiquement une situation internationale en fonction du droit interne

Savoir déterminer la loi nationale applicable dans une situation de litige contractuel en application du droit interne

Appréhender les différentes solutions applicables face à un conflit de rattachement et connaître les solutions retenues par le droit interne

Appréhender les mécanismes en droit interne qui écartent l'application de la règle de conflit où la loi désignée par la règle de conflit

Appréhender les difficultés relatives à l'invocation et l'application d'une loi étrangère devant une juridiction

l'équivalence, contrôle de dénaturation et démotivation par une juridiction de cassation.

4. Effets des jugements étrangers (25 à 32 heures)

- les différentes solutions face à la question du jugement étranger : absence totale de reconnaissance, reconnaissance de plein droit, procédure interne de reconnaissance et de contrôle.

- Effets des jugements étrangers en droit interne

(Une partie des points qui suivent doivent être traités selon le droit national de l'Etat dans lequel l'étudiant suit sa formation)

- Demande d'exécution et procédure d'exequatur : actes susceptibles d'exequatur, effets de l'exequatur

- Contrôle de la régularité du jugement étranger : cas de contrôle (demande d'exequatur, action en inopposabilité, voie incidente, exception de litispendance), degré de contrôle, objet du contrôle (vérification de la compétence du juge étranger, respect de l'ordre public, absence de fraude).

- Effets des jugements étrangers et droits international et européen

- Présentation des principaux textes : Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968, Convention de la Haye du 15 avril 1958, Convention de Lugano du 16 septembre 1988, Règlement 44/2001 Bruxelles I du 22 décembre 2000, Règlement du 12 décembre 2015 Bruxelles I bis 1215/2012

- Distinction reconnaissance et exécution

- Décisions susceptibles de reconnaissance et d'exécution

- Procédure de contrôle des décisions en vue de la reconnaissance

- Procédure de contrôle à des fins d'exécution : exequatur dans la Convention de Bruxelles et le règlement 44/2001.

- Exécution des décisions dans le Règlement 1215/2012

Comprendre comment sont considérées les décisions d'un juge étranger

Connaître les procédures de reconnaissance et d'exequatur en droit interne

Maîtriser les dispositions du droit européen en matière de reconnaissance et d'exequatur d'une décision étrangère

5. Modes alternatifs de règlement des différends (25 à 32 heures) • Règlement amiable du litige : Médiation, conciliation, expertise... - Définition des modes consensuels de règlement des litiges par opposition à l'arbitrage ou au règlement judiciaire. - Le règlement ADR (CCI) du 21 juillet 2001 : médiation, consultation d'un tiers, mini-trial... - Efficacité des clauses de médiation et lien avec la justice étatique ou arbitrale en cas d'accord ou de désaccord des parties - Rédaction de clauses ADR. • Arbitrage - Définition de l'arbitrage international : Convention de New-York du 10 juin 1958, Convention européenne sur l'arbitrage international de Genève du 21 avril 1961, Loi-type CNUDCI du 21 juin 1985 - Comparaison et relation entre justice étatique et arbitrale - Variété de l'arbitrage international commercial : arbitrage institutionnel ou ad hoc, arbitrage en droit ou en équité, incidence de la pluralité des parties ou des arbitres (désignation des arbitres non prévue dans la clause compromissoire) - La réglementation internationale applicable à l'arbitrage : les conventions internationales multilatérales (Convention de New-York de 1958, Convention de Genève de 1961), les lois-uniformes (loi uniforme obligatoire) (Convention européenne de Strasbourg du 20 janvier 1966), loi uniforme facultative (loi uniforme sur l'arbitrage international de la CNUDCI du 21 juin 1985)), les règlements internationaux, règlements CIRDI, Règlement CCI du 12 septembre 2011), la révision du 1er mars 2017 (procédures accélérées et simplifiées) <i>(Les points qui suivent doivent être traités selon le droit national de l'Etat dans lequel l'étudiant suit sa formation.)</i> - Les sources internes de l'arbitrage : (exemple en France, le CPC (livre quatrième) et le décret du 13 janvier 2011 et la jurisprudence.) Conditions de validité et	<i>Comprendre l'intérêt des modes alternatifs de règlements des litiges contractuels internationaux</i> <i>Distinguer les modes de résolutions amiables du recours à l'arbitre</i> <i>Connaître l'essentiel des dispositions du règlement ADR de la CCI</i> <i>Savoir rédiger une clause de médiation ou conciliation d'un contrat international</i> <i>Connaître la définition d'un arbitrage international</i> <i>Appréhender les relations entre justice étatique et arbitrage international</i> <i>Maîtriser les différentes formes d'arbitrage et connaître les principales institutions internationales d'arbitrage</i> <i>Savoir rédiger une clause compromissoire ou une convention d'arbitrage</i> <i>Connaître les principaux instruments internationaux d'arbitrage</i> <i>Appréhender le pouvoir du juge interne dans l'exécution et l'examen de la validité des sentences arbitrales</i> <i>Savoir se repérer très vite dans le CPC en matière d'arbitrage</i>
---	--

effets des clauses compromissoires et conventions d'arbitrage en droit interne, pouvoirs du juge sur les clauses compromissoires, effet et recours contre la sentence arbitrale	
---	--

B. Évaluation

Forme de l'épreuve : Étude de cas

Durée : 5 heures

Barème : 180 points

Le sujet est composé de plusieurs dossiers. Il contient obligatoirement un ou plusieurs cas pratiques permettant d'évaluer l'aptitude du candidat à analyser des situations concrètes et résoudre des problèmes liés au droit international privé des affaires. Le sujet pourra également comporter des questions théoriques, mais dans la limite maximum du tiers des points.

Pour le traitement des cas pratiques, le sujet devra nécessairement comporter des annexes (Extraits de conventions internationales en particulier : il ne sera jamais demandé au candidat de connaître par cœur le contenu d'une convention internationale de droit matériel ou de détermination de la règle ou juridiction interne compétente).

Cette épreuve mobilisera des savoirs et savoir-faire acquis tout au long de la formation. Outre le contrôle de connaissances, l'étudiant doit mettre en évidence ses qualités d'analyse et de synthèse afin de produire des propositions cohérentes et adaptées.

C. Coefficient et crédits ECTS

Ce module vaut coefficient 6, et permet de capitaliser 16 ECTS.

UC D51.2

Techniques de rédactions contractuelles

A. Formation

L'unité capitalisable D51.2 repose sur le programme pédagogique développé dans le référentiel « **Techniques de rédactions contractuelles** » sur lequel reposera l'évaluation.

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 32 à 42 heures.

Contenu	Capacités attendues
1. Gérer les pourparlers et la négociation d'un contrat (4 à 6 heures) - La liberté de rompre les pourparlers - Le devoir de loyauté - L'obligation précontractuelle d'information - Le devoir de confidentialité.	<i>Maîtriser les phases préalables à la formation du contrat</i> <i>Appréhender les obligations des parties à une négociation contractuelle</i>
2. Rédiger et négocier les différentes clauses contractuelles (28 à 36 heures) - Les obligations de résultat et les obligations de moyen - Les clauses concernant la durée du contrat - Les clauses de limitation de la responsabilité - Les clauses de prix et d'indexation - Les clauses de circulation du contrat - Les clauses pénales - Les clauses de force majeure et la problématique de l'imprévision - Les clauses de confidentialité, d'exclusivité - Les clauses prévoyant des modifications, des adaptations ou la renégociation du contrat - Les clauses relatives à l'inexécution du contrat. - Le règlement à l'amiable et la transaction - La clause d'arbitrage - La clause attributive de compétence territoriale	<i>Maîtriser les techniques rédactionnelles contractuelles</i> <i>Connaître les enjeux et les apports de la réforme du droit des contrats</i>

B. Évaluation

Forme de l'épreuve : Contrôle continu en cours de formation

Barème : 120 points

L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour le module « **Techniques de rédactions contractuelles** » s'effectue en cours de formation, sous forme de contrôle continu.

Ce contrôle de connaissances prend la forme de rédactions de clauses répondant à des besoins et contraintes spécifiques précisés dans l'énoncé. Les sujets doivent être accompagnés des annexes nécessaires à leur traitement : il ne s'agit pas de vérifier les connaissances du candidat, mais d'évaluer sa capacité à rédiger des clauses contractuelles répondant à un besoin précis, à partir d'informations clairement identifiées dans l'énoncé et les annexes.

La participation individuelle aux cours étant une composante incontournable, toute assiduité insuffisante sera sanctionnée lors de l'attribution de la note à ce module.

C. Coefficient et crédits ECTS

Ce module vaut coefficient 2, et permet de capitaliser 4 ECTS.

UC D51.3

Anglais juridique

A. Formation

L'unité capitalisable D51.3 repose sur le programme pédagogique développé dans le référentiel « **Anglais juridique** » sur lequel reposera l'évaluation.

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 100 à 135 heures.

Contenu	Capacités attendues
1. Anglais juridique des contrats (32 à 41h) - Connaissance et utilisation du vocabulaire juridique spécifique et pertinent en droit des affaires. - Lire des documents complexes - Le langage de la négociation - Rédaction de lettres formelles et de la communication par e-mail - Acquisition de l'anglais juridique aux niveaux B1 et B2 (CERCL) permettant aux étudiants qui le souhaitent de se présenter aux épreuves du TOLES (Test of Legal English School) 2. Rédaction et modification de documents contractuels et clauses contractuelles en anglais (30 à 40h) - présenter avec cohérence un document de nature juridique : avoir une rédaction claire et concise, éviter les erreurs grammaticales et lexicales en respectant le style juridique du document. - comprendre et rédiger les clauses principales d'un contrat en anglais : clause de force majeure, clause de révision (hardship, indexation...), clauses aménageant la responsabilité (clause d'exclusion, clause limitative, clause pénale...), clauses de prix, clause compromissoires, clauses d'attributions de juridictions... - Traduire des clauses contractuelles de la langue de l'étudiant vers l'anglais et inversement. 3. Négociations contractuelles orales en anglais (38 à 54h) - Participer à des négociations contractuelles en anglais : pourparlers, révision ou	<i>Maîtriser le vocabulaire juridique anglais indispensable à la compréhension et la rédaction d'un document juridique.</i> <i>Comprendre et savoir communiquer oralement en anglais dans un contexte professionnel propre au droit des affaires</i> <i>Rédiger et modifier des documents juridiques en anglais</i> <i>Traduire un contrat de ou vers l'anglais</i> <i>Maîtriser les techniques rédactionnelles en anglais des principales clauses contractuelles rencontrées dans les contrats internationaux</i> <i>Mener une négociation juridique contractuelle en anglais</i>

renégociation d'un contrat, résolution d'un litige contractuel, explication d'un contrat au dirigeant d'entreprise...	
---	--

B. Évaluation

Forme de l'épreuve : Étude de cas

Durée : 3 heures

Barème : 180 points

Le sujet est composé d'un ou deux cas pratiques rédigés en anglais permettant d'évaluer l'aptitude du candidat à analyser des situations concrètes, résoudre des problèmes ou litiges liés au droit des affaires, rédiger ou modifier des clauses contractuelles pour répondre à un besoin déterminé.

En complément, il peut également être demandé au candidat de traduire une ou plusieurs clauses de ou vers l'anglais, ou encore de rédiger une note (en anglais) expliquant le contenu de clauses juridiques à un dirigeant d'entreprise.

L'objectif n'étant pas d'évaluer les connaissances du candidat, mais bien sa capacité de compréhension et d'expression en langue anglaise, le sujet est accompagné de toutes les annexes nécessaires à son traitement (extraits de convention internationale, extraits de codes, extraits de jurisprudence, notes de doctrines...).

Outre sa maîtrise de la langue anglaise, l'étudiant doit mettre en évidence ses qualités d'analyse et de synthèse afin de produire des propositions cohérentes et adaptées.

L'intégralité du sujet (à l'exception éventuelle d'une clause contractuelle rédigée dans la langue du candidat que ce dernier aurait à traduire) et des annexes sont rédigés en langue anglaise. Les réponses doivent être formulées en anglais (sauf exercice de traduction de l'anglais vers la langue du candidat).

L'usage d'un dictionnaire anglais/anglais est autorisé.

C. Coefficient et crédits ECTS

Ce module vaut coefficient 4 et permet de capitaliser 12 ECTS.

UC D52

Thèse Professionnelle

A. Objectifs

Le Mastère européen implique une mise en contact réelle de l'étudiant avec le monde du travail de manière à lui permettre d'approfondir sa formation et son projet professionnel et de faciliter son insertion dans l'emploi.

La thèse professionnelle relève d'une recherche appliquée débouchant sur un mémoire professionnel. Celui-ci se fonde sur un ou plusieurs modules d'enseignement spécifiques au Mastère Européen étudié, autour d'une problématique dont le périmètre de recherche théorique ne coïncide pas nécessairement avec celui de la mission confiée dans le cadre du stage professionnel.

La pédagogie doit faire une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises. À cette fin, le stage ou projet tuteuré implique l'élaboration d'un mémoire qui donne lieu à une soutenance orale.

Une partie de la formation peut être accomplie à l'étranger dans le cadre d'une convention.

B. Stage ou projet tuteuré

Durée : 12 semaines

Contenu : Réalisation d'une ou plusieurs actions en rapport avec le droit des affaires donnant lieu à un rapport d'activité.

Capacités attendues : Appréhender les réalités d'une activité professionnelle au sein du secteur du droit des affaires (cabinet d'avocats d'affaires, organes de médiation, cabinet d'expertise comptable, service juridique d'une entreprise, d'un établissement public ou collectivité locale...).

C. Évaluation

L'épreuve professionnelle de soutenance permet de valider les capacités du candidat à mener un projet professionnel, à développer une problématique dans un document écrit et à expliquer et défendre sa démarche devant un jury.

En raison de l'intérêt qu'elle représente dans la formation du candidat, cette épreuve est obligatoire.

1. Modalités de préparation

Quel que soit le pays d'exercice, l'élaboration du document écrit peut s'appuyer sur différentes modalités d'expériences formatives :

- Soit un stage en entreprise ;
- Soit un emploi salarié.

1.1. Le stage en entreprise

Le stage doit se dérouler pendant la scolarité. Il doit avoir une durée de 12 semaines.

La date et la planification de ce stage sont laissées à la libre appréciation de l'établissement de formation, en accord avec sa propre organisation pédagogique.

Par exemple, le stage peut être scindé en 2 parties ou organisé selon un rythme hebdomadaire propre à l'alternance (n jours en école, n jours en entreprise).

Toutefois, il semble préférable, pour des motifs pédagogiques, que le stage ainsi scindé se déroule dans la même entreprise ou organisation.

Le terrain de stage doit être choisi en fonction des possibilités d'actions professionnelles du candidat, et soumis à l'équipe pédagogique de l'école, qui en valide le bien-fondé et l'adéquation avec le niveau exigé. Il peut s'agir d'une entreprise publique ou privée ou d'une organisation au sens large.

Ce stage donne l'occasion au candidat de déterminer, en relation avec son tuteur en entreprise et, éventuellement, son tuteur-enseignant, les études, les actions ou les missions qui lui seront confiées et qui constitueront la matière de son rapport d'activité.

La production d'un certificat de stage mentionnant la durée, les dates et éventuellement les études ou missions confiées par l'entreprise, sera exigée au moment de l'épreuve de soutenance.

1.2. L'emploi salarié

La préparation du mémoire peut également s'appuyer sur l'expérience professionnelle du candidat, qu'il soit salarié à temps plein ou en alternance, pourvu que la nature de ses activités professionnelles et le niveau de ses responsabilités soient conformes aux spécificités et aux exigences du référentiel de l'examen FEDE présenté.

Dans ce cas, ce sont les missions qui sont confiées au salarié qui deviennent la matière de son rapport d'activité. La production d'un certificat de stage mentionnant la durée, les dates et, éventuellement les études ou missions confiées par l'entreprise, sera exigée au moment de l'épreuve de soutenance.

1.3. Les travaux théoriques

L'obtention d'un stage en entreprise doit constituer la priorité mais les candidats peuvent éventuellement, en accord avec leur établissement de formation, appuyer leur mémoire sur des travaux théoriques.

Dans ce cas, le projet de mémoire est négocié et déterminé en début d'année en concertation avec l'équipe pédagogique et plus spécialement un tuteur-enseignant, qui aura pour rôle de superviser le projet.

1.3.1. Contenu du mémoire

Ce mémoire doit avoir pour thème une problématique se rattachant au droit des affaires dans son acception la plus large.

Le mémoire ne doit pas être une synthèse de cours mais démontrer l'aptitude du candidat à dégager une problématique et à y répondre de manière structurée et argumentée en s'appuyant sur des réglementations, de la doctrine et de la jurisprudence. Le mémoire peut avoir une dimension analytique (état du droit en vigueur) ou prospective. Même si la problématique doit se rattacher aux droits des affaires, le mémoire permet des approfondissements et spécialisations qui sortent du référentiel stricto sensu.

Une bibliographie/sitographie nationale et internationale détaillée devra impérativement être annexée au mémoire. Ce mémoire devra avoir une dimension européenne ou internationale.

1.3.2. Rôle du tuteur

Le tuteur est un des enseignants du candidat. En tant que tuteur, son rôle consiste à :

- Suggérer des idées de mémoire ;
- Valider le projet et accompagner le candidat dans l'évolution du projet ;
- Orienter ses recherches bibliographiques et documentaires ;
- Fournir des pistes pour mettre en place des relations avec des entreprises ou des organisations professionnelles ;
- Surveiller la qualité d'ensemble du travail fourni ;
- Participer, le cas échéant, au jury d'examen.

2. Le rapport d'activité

Le document écrit présenté par les candidats stagiaires ou salariés est un rapport d'activités.

Ce document écrit constitue une partie du travail évalué par le jury. En tant que tel, il est donc un objet d'évaluation (il entre pour 50% dans la note finale).

2.1. Le contenu du document écrit

Le document écrit ne doit pas se résumer à un simple descriptif de l'activité du candidat ou à un simple compte rendu de lecture.

Il doit représenter un effort de recherche, d'analyse et d'application concernant un aspect réel et bien délimité de l'activité d'une entreprise (entendue au sens large), dans un contexte économique européen si possible.

L'observation des pratiques de l'entreprise ou de l'organisation et/ou la lecture des ouvrages théoriques en relation avec le sujet doit permettre au candidat de cerner une problématique relative à un contexte précis, et lui donner l'occasion de développer une analyse et des propositions concrètes qu'il doit être capable de justifier.

L'organisation du document écrit est importante et varie selon que le candidat présente un rapport d'activité ou un mémoire.

Le rapport d'activité doit respecter une ordonnance classique, en abordant dans un ordre logique les différentes étapes de l'élaboration du projet, dont voici quelques exemples :

- Introduction ;
- Présentation de l'entreprise ;
- La problématique ;
- L'idée de départ, le projet initial ;
- Les hypothèses de recherche ;
- Les résultats attendus ;
- La méthodologie utilisée ;
- Les arguments du projet, les propositions ;
- L'évaluation, la comparaison avec d'autres projets ;
- La confrontation avec la réalité, le terrain, les entreprises ;
- Les résultats éventuellement obtenus ;
- Les outils de contrôle éventuellement mis en place ;
- Les avantages apportés par le projet ou l'étude....

2.2. Présentation du rapport ou du mémoire

Le document écrit sera saisi au traitement de texte et présentera les caractéristiques suivantes :

- Format A4
- Nombre de pages : de l'ordre de 50 à 70 pages hors annexes
- Impression recto seul
- Marges 2,5 cm de chaque côté
- Interligne 1,5
- Relié

La page de titre doit comporter les mentions suivantes :

- Nom et prénom du candidat
- Numéro de candidat attribué par la FEDE
- Titre éventuel du rapport ou du mémoire
- « Examens de la FEDE »
- « Rapport d'activité (ou mémoire) présenté à l'épreuve professionnelle de soutenance du diplôme visé de (année) »

Le document écrit devra également comporter obligatoirement un résumé d'une page en anglais.

2.3. Délai de fourniture du document écrit

Le mémoire professionnel doit être envoyé en deux exemplaires au centre d'examen (pour transmission au jury) au moins 3 semaines avant le début de la période annoncée pour ce type d'épreuve. Le jury doit obligatoirement prendre connaissance du document écrit remis par le candidat, avant la soutenance orale.

3. Déroulement de la soutenance

Le jury est composé d'un enseignant de la spécialité auquel il est adjoint un professionnel. L'épreuve dure une heure. Pas de temps de préparation. La soutenance orale entre pour 50% dans la note finale.

3.1. Exposé théorique (de 30 à 40 minutes)

Dans un premier temps, le jury invitera le candidat à justifier le choix de son projet ou de son étude et à livrer les conclusions auxquelles il est parvenu.

Ce travail de soutenance ne doit pas conduire le candidat à « lire » son rapport devant le jury.

Cette partie de l'épreuve est une évaluation des compétences de communication orale dans un contexte professionnel et technique.

Le candidat s'efforcera donc de retracer, d'une manière construite et raisonnée, son cheminement dans le choix d'un sujet ou d'un projet, les difficultés qu'il a connues et comment il les a surmontées, la place que ce projet a prise par rapport à son projet professionnel global, l'intérêt qu'il a trouvé, le bénéfice qu'il a tiré d'un travail personnel d'élaboration et de recherche, les contacts qu'il a pu nouer à cette occasion avec des professionnels, des organisations, les suites qui seront éventuellement données...

Il devra savoir introduire et conclure son exposé, et maîtriser son temps de parole.

Le candidat peut utiliser à sa guise des documents complémentaires qui ne sont pas dans le document écrit remis au jury et qu'il aura apporté avec lui.

Le candidat a aussi la possibilité d'utiliser les techniques de présentation qu'il juge utiles (par exemple : présentation assistée sur ordinateur...) pourvu qu'il soit autonome dans l'utilisation de ces outils et qu'il reste dans le temps imparti.

Pendant cet exposé de 30 à 40 minutes, le candidat ne sera pas interrompu.

3.2. Discussion avec le jury (20 à 30 min)

Dans un deuxième temps, Les membres du jury font part au candidat de leurs appréciations et lui posent des questions en rapport avec le sujet abordé.

Dans un deuxième temps, le jury reviendra sur des aspects plus techniques ou professionnels, notamment sur le contenu du document écrit, et posera les questions suscitées par la lecture de celui-ci.

Toutefois, s'agissant de la partie « soutenance orale » de l'épreuve, le jury évaluera moins la précision et la justesse des éléments de réponse technique fournis que la capacité, de la part du candidat, à maîtriser la situation de communication, à comprendre et à traiter une objection, à organiser un discours, à convaincre...

4. Objectifs et critères d'évaluation

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités suivantes (les performances écrites et les performances orales ayant le même poids pour la note finale) :

Concernant le document écrit (50% de la note)

Capacités	Critères d'évaluation Le candidat devra être capable de :
1. Aptitude du candidat à communiquer par écrit.	S'exprimer par écrit en respectant les règles de style et l'orthographe de sa langue ; Avoir une pensée claire ; Organiser sa pensée selon un plan organisé et explicite ; Répondre aux exigences de présentation et de contenu qui sont définies dans le référentiel de l'épreuve.
2. Capacité à élaborer une pensée construite sur des problèmes techniques liés au Droit des affaires.	Maîtriser les aspects techniques abordés dans le mémoire et faire preuve d'une véritable autonomie dans les domaines concernés.
3. Capacité à témoigner des compétences professionnelles et savoir-faire attendues d'un étudiant spécialisé dans son domaine et conforme à son niveau.	Démontrer son savoir-faire professionnel dans un contexte technique lié à sa spécialité et conforme au niveau visé.

Concernant la soutenance (50% de la note)

Capacités	Critères d'évaluation Le candidat devra être capable de :
1. Aptitude du candidat à communiquer oralement.	Montrer une présentation générale correcte s'exprimer par oral correctement et clairement ; Organiser ses idées ; Maîtriser le déroulement de l'épreuve ; Gérer son temps ; Choisir ses arguments ; Convaincre ; Faire preuve d'écoute active.
2. Capacité à tirer parti, pendant l'exposé et la discussion, de documents de travail professionnels (documentation, réalisations personnelles, annexes diverses).	Maîtriser parfaitement les documents qu'il apporte ; Etre à l'aise dans la présentation et l'utilisation de ces documents en tant qu'appui de la communication orale (ce n'est pas la qualité en elle-même des documents qui est évaluée).
3. Capacité à porter un jugement objectif sur la teneur et le résultat de l'étude ou du projet tuteuré.	Prendre de la distance et mesurer l'intérêt et le bénéfice personnel et professionnel qu'il a tiré de ses recherches, investigations et contacts avec les entreprises.

D. Coefficient et crédits ECTS

Ce module vaut coefficient 6, et permet de capitaliser 16 crédits ECTS.

UE B

Langue Vivante
Européenne

UC B4

Langue Vivante Européenne 1

Écrit – Utilisateur indépendant – Niveau B2 du CECR

Le référentiel de cette unité d'enseignement est commun pour toutes les langues vivantes européennes, qu'il s'agisse d'une langue vivante 1, langue vivante 2 ou langue vivante 3.

Les étudiants ont la possibilité de choisir parmi les langues vivantes suivantes :

- **Langue vivante 1** : Allemand, Anglais, Espagnol, Français, Italien, Portugais ;
- **Langues vivantes 2 et 3 (facultatives)** : Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Français, Italien, Portugais.

La langue Vivante choisie par le candidat doit être différente de celle dans laquelle il passe les épreuves du domaine européen et du domaine professionnel.

Les candidats inscrits en Mastère européen peuvent également choisir, à titre d'épreuve facultative, une seconde langue vivante européenne parmi les langues proposées.

Dans le cadre d'une langue vivante 2, seule l'épreuve écrite devra être passée par le candidat.

A. Objectif

Acquérir le niveau B2 écrit de maîtrise d'une langue européenne.

B. Formation

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 80 à 100 heures.

Utilisateur indépendant, Niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence du Conseil de l'Europe

Écouter	Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier. Je peux comprendre la plupart des émissions de télévision sur l'actualité et les informations. Je peux comprendre la plupart des films en langue standard.
Lire	Je peux lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Je peux comprendre un texte littéraire contemporain en prose.
Écrire	Je peux écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à mes intérêts. Je peux écrire un essai ou un rapport en transmettant une information ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée. Je peux écrire des lettres qui mettent en valeur le sens que j'attribue personnellement aux événements et aux expériences.

C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des étudiants par la FEDE

La FEDE met à la disposition des écoles et des étudiants de très nombreuses annales d'évaluation (sujets et corrigés).

D. Evaluation

Nota : aucun dictionnaire n'est autorisé.

Durée : 1 heure 45 minutes

1. Compréhension écrite : questionnaire à choix multiples de 20 questions

Le support remis au candidat sera composé de deux documents authentiques, tirés de la presse écrite, et à caractère généraliste sur les thèmes suivants : politique, économique, social, culturel, etc... de 350 mots environ chacun.

Pour chaque texte, 10 questions seront posées au candidat. Parmi les 2 à 4 réponses proposées par question, une seule est correcte.

Les réponses à ces 20 questions seront reportées par le candidat sur une feuille type QCM fournie par la FEDE.

Barème : 3 points pour une bonne réponse, 0 pour non-réponse ou réponse erronée.

Nombre de points possibles : 60 points.

2. Vocabulaire : compléter un texte de 500 mots environ

Le support remis au candidat est un texte authentique tiré de la presse écrite, à caractère généraliste, sur les thèmes suivants : politique, économique, social, culturel, etc., de 500 mots environ comportant 30 « blancs » à compléter.

Pour chaque « blanc », 4 propositions sont données au candidat, une seule est correcte.

Cette épreuve met l'accent sur la connaissance d'un vocabulaire avancé dans la langue vivante concernée.

Les réponses seront reportées par le candidat sur une feuille type QCM fournie par la FEDE.

Barème : 3 points pour une bonne réponse, 0 pour non-réponse ou réponse erronée.

Nombre de points possibles : 90 points.

3. Rédaction : essai en langue vivante de 400 mots

Une question en relation avec les thèmes abordés dans les supports remis au candidat en partie 1 et partie 2 de l'épreuve écrite sera traitée par le candidat sous forme d'un essai de 400 mots environ.

Cette épreuve permettra de juger les capacités du candidat à rédiger et élaborer une réponse structurée, logique et argumentée d'après les descripteurs du niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

Barème :

QCM : 60 points

Compléter un texte : 90 points

Essai : 70 points.

Total : 220 points

E. Coefficient et crédits ECTS

L'épreuve écrite UC B4 vaut coefficient 2, et permet de capitaliser 12 crédits ECTS.

UC B5

Langue Vivante Européenne 1

Oral – Utilisateur indépendant – Niveau B2 du CECR

Le référentiel de cette unité d'enseignement est commun pour toutes les langues vivantes européennes, qu'il s'agisse d'une langue vivante 1, langue vivante 2 ou langue vivante 3.

Les étudiants ont la possibilité de choisir parmi les langues vivantes suivantes :

- **Langue vivante 1** : Allemand, Anglais, Espagnol, Français, Italien, Portugais ;
- **Langues vivantes 2 et 3 (facultatives)** : Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Français, Italien, Portugais.

La langue Vivante choisie par le candidat doit être différente de celle dans laquelle il passe les épreuves du domaine européen et du domaine professionnel ; elle doit obligatoirement être celle choisie pour l'épreuve UC B4.

A. Objectif

Acquérir le niveau B2 oral de maîtrise d'une langue européenne.

B. Formation

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 80 à 100 heures.

Utilisateur indépendant, Niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence du Conseil de l'Europe

Prendre part à une conversation	Je peux communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif. Je peux participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre mes opinions.
S'exprimer oralement en continu	Je peux m'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à mes centres d'intérêt. Je peux développer un point de vue sur un sujet d'actualité et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des étudiants par la FEDE

La FEDE met à la disposition des écoles et des étudiants de très nombreuses annales d'évaluation (sujets et corrigés).

D. Évaluation

La langue vivante choisie doit être identique pour l'épreuve orale et pour l'épreuve écrite.

Durée : 45 minutes

Le candidat présente oralement une note de synthèse de 15 à 20 pages rédigée en langue vivante européenne à partir de sa thèse professionnelle, présentant le travail de recherche mené en entreprise dans le cadre de son expertise professionnelle, et faisant par ailleurs l'objet de l'épreuve UC D52.

Cette note de synthèse aura été préalablement transmise au centre d'examen FEDE 3 semaines avant la soutenance.

Le candidat présentera cette note de synthèse devant un jury composé d'un professeur en langue vivante et d'un professionnel utilisant la langue vivante choisie par le candidat.

Cette épreuve permet de valider les connaissances d'un vocabulaire technique faisant référence à la spécialité du mastère présenté.

Le candidat sera jugé sur la qualité de sa prestation orale, la clarté de son exposé, ses capacités d'argumentation, ses capacités à comprendre et répondre aux questions relatives au domaine professionnel, ses capacités à convaincre le jury de ses choix et conclusions, le tout en langue vivante européenne.

L'utilisation de supports de présentation (powerpoint...) est autorisée durant l'épreuve orale.

Barème : 120 points.

Critères de notation et capacités évaluées :

1- Degré d'aisance dans l'expression	20 pts
2- Capacité à présenter clairement et efficacement	30 pts
3- Adéquation et richesse du vocabulaire	20 pts
4- Correction grammaticale	20 pts
5- Capacité à analyser et à argumenter sur les sujets abordés	20 pts
6- Capacité à suivre une discussion technique dans sa spécialité	10 pts
Total	120 pts

E. Coefficient et crédits ECTS

L'épreuve orale UC B5 vaut coefficient 2, et permet de capitaliser 12 crédits ECTS.

UE A | Culture et Citoyenneté Européennes

UC A4/5

Les entreprises, la concurrence et l'Europe

A. Objectifs

- Aborder les outils de management dans le fonctionnement des organisations afin de se familiariser avec un vocabulaire professionnel et optimiser les relations d'affaires avec des partenaires internationaux, en particulier européens ;
- Accompagner et favoriser le développement international des entreprises afin de permettre aux entreprises d'être compétitives sur un marché européen et international globalisé.

B. Formation

L'unité capitalisable A4/5 repose sur le programme pédagogique développé dans le référentiel « **Les entreprises, la concurrence et l'Europe** », disponible en version numérique, et sur lequel reposera l'évaluation.

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 80 à 120 heures.

Contenu	Capacités attendues
Gestion d'entreprise et droit européen des affaires	
Le concept d'entreprise	
Gestion d'entreprise internationale « L'entreprise et la concurrence en droit européen des affaires » Définition du concept d'entreprise ; la notion d'entreprise : la qualification d'activité économique et le groupe d'entreprise avec les accords entre entreprises d'un même groupe	<i>Considérer l'activité économique et juridique de l'entreprise pour être en conformité avec les contraintes européennes</i> <i>Créer et innover dans la responsabilité sociale des entreprises pour faire évoluer le rôle de celle-ci vers une personne morale qui serait citoyenne du monde</i> <i>Identifier les leviers de la performance, les mécanismes d'incitation et les points clés d'une stratégie dans un environnement international pour mettre en application les concepts et principes clés d'une stratégie</i>
Le concept de concurrence	
Définition du concept de concurrence, les formes, les restrictions et de la nature de la concurrence protégée	<i>Définir la politique générale d'une entreprise en intégrant la construction du réseau européen et international avec les mêmes objectifs stratégiques pour ne pas entraver le fonctionnement des marchés intérieurs</i> <i>Analyser les contraintes portant sur les notions de l'entreprise, de la concurrence et du marché, telles que définies par la législation communautaire et les arrêts de la Cour de Justice de l'Union Européenne (anciennement Cour de justice des Communautés Européennes) pour définir les étapes d'élaboration d'un plan stratégique</i> <i>Analyser les avantages et contraintes de l'Europe (libre circulation des capitaux et monnaie unique favorisant plus de stabilité, réglementation) pour définir la stratégie financière de l'entreprise</i>

Développement stratégique sur le marché internationale	
Analyse de la concurrence internationale pour déterminer et déployer la stratégie d'entreprise	
Analyse du marché en cause dans le cadre d'une entente et dans celui d'un abus de position dominante	<i>Valoriser une entreprise en se reposant sur les négociations des accords commerciaux appartenant à la politique commerciale commune et la libre circulation des services pour garantir la solidité d'un Business modèle</i>
Définition du marché des produits par l'étude de la substituabilité ainsi que des critères utilisés par la Cour pour définir le marché des produits	<i>Analyser le marché international pour organiser l'implantation de produits ou services en tenant compte des enjeux, du contexte économique, social et réglementaire</i> <i>Etablir des partenariats et accords entre entreprises du même secteur pour faciliter la production ou la distribution d'un produit et/ou promouvoir le progrès technique ou économique sans entraver à la concurrence et en apportant un avantage certain pour le consommateur</i>
Définition du marché géographique par l'étude de l'offre et de la demande, des marchés nationaux, du marché intérieur en tenant compte des habitudes des consommateur et des caractéristiques du produit	<i>Réaliser des études portant sur le potentiel commercial des produits et des services pour élaborer une politique clientèle</i> <i>Définir une stratégie de développement d'entreprise en investissant sur des produits ou services innovants et à forte valeur ajoutée économique et sociale pour le marché international</i> <i>Bâtir un nouveau Business modèle économique stratégique et structurant, intégré dans le cadre global européen et tenant compte des spécificités des pays cibles, pour développer des produits et services réalistes et réalisables</i> <i>Rechercher des fournisseurs en fonction d'un cahier des charges pour réduire de façon significative les coûts de production et augmenter la productivité</i> <i>Suivre l'évolution commerciale d'une gamme ou d'une ligne de produits pour adapter la force de vente à la zone géographique</i> <i>Réaliser des études de marché pour catégoriser la typologie de comportement des consommateurs</i> <i>Détecter et analyser les signaux du marché pour répondre aux besoins et aspirations des clients et aux objectifs de développement de l'entreprise</i> <i>Identifier et développer de nouveaux fournisseurs sur les marchés domestiques et internationaux pour produire de manière écoresponsable</i>
Analyse de la démarche de la Commission pour en identifier les étapes et considérer les éléments de preuves pris en compte	<i>Communiquer sur la politique industrielle de l'entreprise dont sur les performances contribuent à améliorer la puissance industrielle d'un pays en toute transparence pour éviter tout conflit les conflits avec la commission</i>
Analyser les forces et les faiblesses d'une entreprise face à ses concurrents européens pour l'implanter sur le marché international	<i>Effectuer des études du marché ciblé pour vérifier qu'il n'y a pas de monopole, d'oligopole ou de position dominante</i> <i>Identifier les caractéristiques de la position dominante constatée pour la faire évoluer et éviter toute dépendance économique</i>

Développement d'entreprise dans un cadre juridique et réglementaire européen et international	
Règles européennes de concurrence applicables aux entreprises	
Définition de Champs d'applications, modalités, objets et contrôle des opérations de concentration entre entreprises pour les développer dans un cadre réglementaire défini. Articulation avec le droit national de contrôle des concentrations Analyse des réglementations européennes sur la prohibition de comportements anticoncurrentiels des entreprises, l'entente et l'abus de position dominante. Définition du marché pertinent en droit de la concurrence	<i>Appliquer les mécanismes légaux et réglementaires européen pour définir les objectifs stratégiques de l'entreprise</i> <i>Contrôler des opérations de concentration entre entreprises pour cadrer avec la réglementation</i> <i>Appliquer les règles concernant les comportements des entreprises pour mettre en place une fusion d'une ou plusieurs entreprises antérieurement indépendantes pour créer une entreprise commune</i>
La mise en œuvre de l'interdiction	
Distinguer la mise en œuvre de l'interdiction par les autorités nationales des Etats membres de la mise en œuvre de l'interdiction par les autorités communautaires Identifier les compétences générales de la Commission pour adopter des décisions dans le champ de la concurrence et effectuer des enquêtes Appréhension des étapes de mise en œuvre de l'interdiction par les autorités, nationales et communautaires. Les autorités nationales et la Commission. Les autorités européennes de concurrence et les juridictions nationales	<i>Appréhender le fonctionnement des différents acteurs institutionnels européens (Conseil de l'Europe, Cour Européenne des droits de l'Homme, Organisations internationales non gouvernementales) pour identifier leurs impacts et influences possibles sur l'entreprise</i> <i>Appréhender les mécanismes de fonctionnement de l'union douanière pour maîtriser les contrôles et formalités inhérentes</i> <i>Construire un modèle de développement d'entreprise pour le positionner sur le marché européen en identifiant les autorités de régulation et leur compétence</i>
Règles de concurrence applicables aux Etats membres de l'Union européenne	
Etude des règles de concurrence applicables aux Etats membres de la l'Union européenne pour identifier les aides d'Etat et leur encadrement, les entreprises publiques et le droit de la concurrence et les monopoles nationaux Etude des règles de concurrence applicables aux entreprises publiques de l'Union européenne pour examiner celles auxquelles elles sont soumises et leurs spécificités Etude des règles de concurrence applicables aux monopoles nationaux de l'Union européenne et le maintien certains monopoles nationaux sur ce marché	<i>Etablir un prévisionnel financier, afin de définir le BFR (besoin en fond de roulement) et présenter le ROI (retour sur investissement) pour calculer les besoins de financements</i> <i>Rechercher les aides financières, y compris d'état en considérant leur cadre juridique et les obligations des autorités nationales et les sanctions encourues</i> <i>Rédiger un rapport sur les entreprises publiques face aux règles de concurrence applicables aux Etats membres de la l'Union européenne</i>

Le Marché intérieur et l'entreprise : de l'harmonisation à la normalisation

Harmonisation et normalisation des produits et services pour les proposer sur le marché européen en considérant :

- l'activité normative de la Cour de justice de l'Union Européenne
- les organisations européennes de normalisation
- la distinction entre normes et réglementations techniques
- la directive 83/189/CEE prévoyant une procédure d'information mutuelle dans le domaine des normes et des réglementations techniques
- la procédure d'information dans le domaine des normes et des règles techniques
- la procédure d'information mutuelle sur les mesures nationales restrictives en absence d'harmonisation
- le marquage CE
- l'évaluation de la conformité du produit

Créer et innover des produits et des services répondant aux normes de l'Union européenne pour aller vers une harmonisation de marché européen en considérant les données d'instances nationales, telles que l'Afnor en France et les organismes de certifications et d'essais)

C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des étudiants par la FEDE

La FEDE met à la disposition des écoles et des étudiants :

- Un e-book en appui à l'apprentissage : *Les entreprises, la concurrence et l'Europe* ;
- De nombreuses annales d'évaluation (sujets et corrigés).

D. Évaluation

Forme de l'épreuve : Questionnaire à Choix Multiples (QCM)

Durée : 90 minutes

Nombre de questions : 60 questions

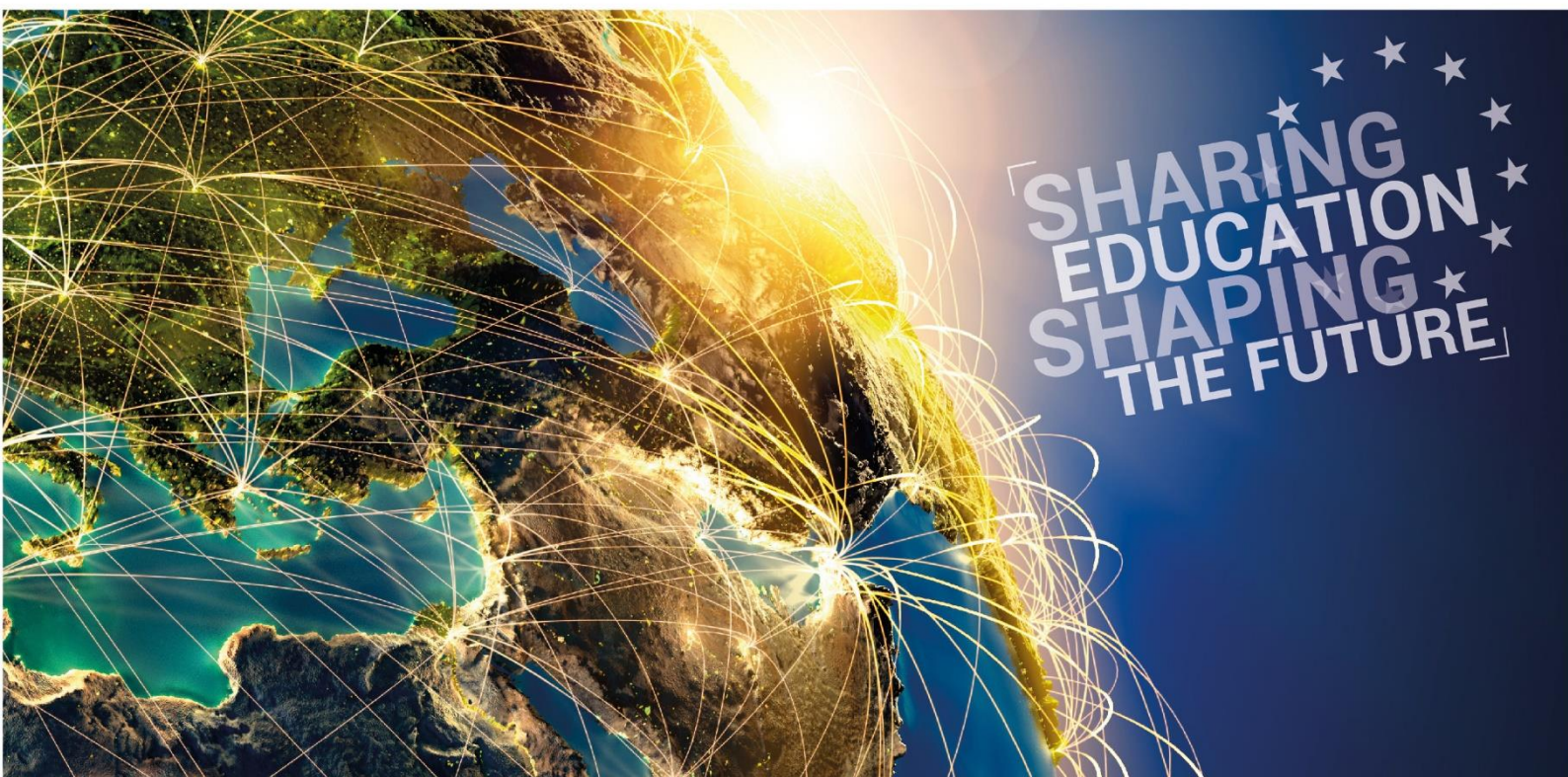
Barème : 3 points pour une bonne réponse, 0 pour non réponse ou réponse erronée

Total de points : 180

L'utilisation de l'impression « Les entreprises, la concurrence et l'Europe » et des mises à jour est autorisée. L'ouvrage utilisé par l'étudiant devra être vierge de toute annotation.

E. Coefficient et crédits ECTS

Ce module vaut coefficient 4, et permet de capitaliser 16 crédits ECTS.



Federation for **E**Ducation in **E**urope
Fédération Européenne Des Ecoles
www.fede.education

INGO holding participatory status with the Council of Europe
ONG dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe
INGO holding consultative status with La Francophonie
ONG dotée du statut consultatif auprès de la Francophonie

FEDE - Rue du Rhône, 114 - 1204 Genève - SUISSE
www.fede.education - [@fede](https://twitter.com/fede) [@fede](https://www.facebook.com/fede)